



Réunion du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Le 2 mars 2023 au barrage de Grangent

COMPTE RENDU

L'ordre du jour est validé.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 25 octobre 2023 est validé.

Personnes présentes et excusées

Voir liste jointe au présent compte rendu.

Avis sur le projet de Contrat Territorial Loire Montagnes

Charles VALETTE, vice-Président de l'EPAGE Loire Lignon et Alexandre DUPONT, animateur du Contrat Territorial pour l'EPAGE Loire Lignon, présentent le projet de Contrat Territorial Loire Montagnes (voir présentation power point correspondante) sur lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne doit se prononcer le 14/3/2023.

Les enjeux et problématiques traités dans le projet de Contrat territorial Loire Montagnes (vision stratégique sur 6 ans et programmation sur les trois premières années) sont cohérents avec ceux du SAGE Loire amont et **les membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont, qui a reçu une délégation de la CLE pour se prononcer sur les projets qui lui sont soumis, émettent en conséquence un avis favorable sur le projet de contrat territorial Loire Montagnes en demandant que les points suivants soient développés et précisés (voir plus de détails dans la délibération 23-01)**, et notamment le point suivant :

De manière générale, **la multitude de maîtres d'ouvrage est une vraie force, mais aussi une vraie faiblesse. Il faut être vigilant sur l'articulation entre eux**, notamment quand les interventions portent sur des sujets similaires sur le même territoire. Exemple pour la restauration des zones humides : sur ce sujet, il peut être intéressant de prévoir lors des comités de pilotage une restitution harmonisée des actions effectuées par les différents maîtres d'ouvrage (mêmes informations présentées, sous le même format). Les actions conduites auraient certainement ainsi une meilleure visibilité, ce qui n'est pas le cas actuellement, les communes et les acteurs du territoire étant perdus.

Validation de la feuille de route présentée en Commission inter SAGE Ardèche - Loire amont pour préparer le renouvellement de la concession de Montpezat

Philippe Cathonnet rappelle les démarches engagées ces derniers mois au sujet de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat :

- **rencontre de nombreux acteurs**, et notamment du Président et des vice-Présidents du SAGE Ardèche,

- participation à la **visite de l'aménagement** organisée par EDF en présence des deux Agences de l'Eau (Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse), des deux Présidents de Comité de Bassin, des deux DREAL et du SAGE Ardèche,
- lancement par l'Etablissement public Loire en juin 2022 de la consultation pour une **actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées et approfondissement de la connaissance du fonctionnement de l'aménagement**, et choix du prestataire en octobre. Dans l'attente des retours quant à la possibilité de financement via le FEDER Massif Central pour notifier l'étude,
- **motion commune aux comités de bassins Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse** sur le partage de l'eau entre les bassins de la rivière Ardèche et du fleuve Loire (suite à la réunion sur le site de Montpezat),
- **lancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur le bassin Loire amont** afin d'avoir des données équivalentes à celles du bassin de l'Ardèche (Ardèche 2050),
- réactivation de la **Commission inter-SAGE Ardèche Loire amont** le 21 octobre 2022 (pas de rencontres organisées depuis 2014) et validation du **principe de construire une ambition commune et de formuler des propositions auprès de l'État en sa qualité d'autorité concédante afin que leur traduction dans le cahier des charges de la future concession puisse être étudiée.**

La feuille de route pour la **construction d'une ambition commune des bassins Loire et Ardèche pour le renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (dont le détail est repris dans la délibération 23-02) validée en inter-SAGE Ardèche Loire amont** est soumise à l'avis du Bureau.

Suite à la présentation de ces éléments, plusieurs aspects sont évoqués par les membres du Bureau :

- Questionnement de Laurence PREVOST, maire d'Issarlès, sur les projets d'extension des territoires alimentés en eau potable par le SEBA (cf. Ardèche 2050) qui risquent de venir augmenter la pression sur la ressource en eau,
- Suite à la demande de Colette CHAMBONNET de SOS Loire Vivante, il est précisé que la réflexion sur la construction d'une ambition commune prendra bien la forme d'une étude (écriture du cahier des charges à venir). La demande est également formulée de préciser dans le cahier des charges le contexte de changement climatique, les modalités de fonctionnement de l'aménagement et les objectifs de la réflexion,
- Plusieurs remarques (OFB, Fédération de Pêche de Haute-Loire, ...) concernent le planning et la vigilance à avoir sur l'articulation des différentes études (Ardèche 2050, HMUC Loire, étude de connaissances côté Loire, construction ambition commune, ...).

Les membres du Bureau valident à l'unanimité moins une abstention la feuille de route pour la **construction d'une ambition commune des bassins Loire et Ardèche en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (voir délibération 23-02).**

Philippe CATHONNET précise également qu'une réunion de travail est prévue sur le cahier des charges de l'étude avec nos homologues ardéchois (Président, Vice-Présidents, animateurs) le 23 mars 2023.

Schéma de gestion des nappes souterraines du Devès - possibilité d'utiliser les ressources souterraines pour l'alimentation en eau du bétail à l'aide de forages – Ajustement de la décision prise

L'historique des réflexions sur la masse d'eau souterraine Monts du Devès - FRGG100 et l'état d'avancement de l'étude préalable au schéma de gestion des ressources en eau (2021-2025) sont présentés en séance.

Lors du Bureau du 25 octobre 2022, **un cadre local a été proposé et approuvé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès - FRGG100 « Monts du Devès » pour l'alimentation en eau du bétail par forage**, l'objectif étant de permettre, dans la limite d'un volume maximum par exploitation, les prélèvements nouveaux pour l'abreuvement du bétail sur la NAEP du Devès par forage s'ils sont en remplacement d'une consommation existante sur le réseau d'alimentation en eau potable, et sous certaines conditions (avis hydrogéologue, respect des règles de l'art, mise en place compteur....) - voir délibération 22-07.

De son côté, le Bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier a également délibéré, mais en proposant une modification soumise le 2 mars aux membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont, la DDT souhaitant avoir une vision harmonisée pour les deux bassins.

Les membres du Bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier ont en effet souhaité insister sur l'enjeu de « soulager » la pression sur les réseaux d'eau potable en période d'étiage, et donc cibler cette période pour les prélèvements via les forages pour l'abreuvement du bétail. Cette proposition, difficilement vérifiable sur le terrain car nécessitant d'avoir des relevés de compteur au démarrage et à la fin de la période d'étiage, n'est pas retenue par les membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont. Seule la notion d'un prélèvement **annuel** de 1500 m³ est ajoutée.

Ces modifications prises en compte, les membres du Bureau valident à l'unanimité moins deux abstentions le **cadre local proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès - FRGG100 « Monts du Devès » pour l'alimentation en eau du bétail par forage.**

Validation du bilan d'activités de la CLE pour l'année 2022

Le bilan d'activité de la CLE, transmis dans le dossier participant, est présenté aux membres du Bureau qui le valident à l'unanimité (cf. délibération 23-04).

Présentation des usages de l'eau à l'aval du bassin versant de la Loire amont

Afin de comprendre les usages de l'eau en aval du bassin Loire amont et les liens entre les territoires amont et aval, plusieurs présentations (jointes au présent compte-rendu) sont faites par le SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire), la cellule d'animation du SAGE Loire en Rhône Alpes, le SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez, gestionnaire du Canal du Forez), l'EpLoire (en attente de confirmation) et EDF. Elles détaillent le fonctionnement et les usages associés (besoins actuels et futurs) :

- de la retenue et du barrage de Grangent,
- du canal du Forez,
- du barrage de Villerest.

Une synthèse des éléments présentés est proposée sous forme de schéma en annexe au présent compte-rendu.

Délibérations prises

Au cours de cette rencontre, les délibérations suivantes (jointes au présent compte-rendu) sont prises :

- 23-01 – Avis sur le projet de Contrat territorial Loire Montagnes
- 23-02- Validation de la feuille de route présentée en Commission inter SAGE Ardèche - Loire amont pour préparer le renouvellement de la concession de Montpezat
- 23-03 – Ajustement du cadre proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès pour l'alimentation en eau du bétail par forage dans l'attente d'un schéma de gestion des nappes du Devès
- 23-04 – Avis sur le bilan d'activités de la CLE pour l'année 2022

Philippe CATHONNET remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la CLE
du SAGE Loire amont**

Philippe CATHONNET



Pièces jointes :

- liste des personnes présentes et excusées,
- délibérations 23-01 à 23-04,
- présentations power-point faites lors de la réunion.



Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 2 mars 2023

Délibération n° 23-01

AVIS MOTIVE DE LA CLE DU SAGE LOIRE AMONT **SUR LE PROJET** **DE CONTRAT TERRITORIAL LOIRE MONTAGNES**

L'objectif du Contrat Territorial est l'**atteinte du bon état des masses d'eau du territoire en 2028**.

A partir du diagnostic de territoire, le programme d'actions du Contrat territorial a été construit autour de 4 volets pour répondre à des enjeux multiples :

- **Volet A – Qualité/Quantité**
- **Volet B – Zones humides**
- **Volet C – Cours d'eau**
- **Volet D – Animation, communication, suivi**

Les enjeux et problématiques traités dans le projet de Contrat territorial Loire Montagnes (vision stratégique sur 6 ans et programmation sur les trois premières années) sont cohérents avec ceux du SAGE Loire amont et les membres du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont, qui a reçu une délégation de la CLE pour se prononcer sur les projets qui lui sont soumis, émettent en conséquence un **avis favorable sur le projet de contrat territorial Loire Montagnes**.

Les membres du bureau souhaitent néanmoins que les points suivants soient développés et précisés :

- Action A2.3 : **La sensibilisation technique et l'accompagnement individuel pour la réduction du transfert par ruissellement** pourraient prévoir, si ce n'est déjà le cas, d'aborder également la valorisation énergétique du bois collecté sur l'exploitation. Cela peut en effet être intéressant pour mobiliser les exploitants agricoles sur ces sujets.
- **Action A4-1 de caractérisation des consommations d'eau des exploitations agricoles et leviers d'adaptation aux économies** : voir possibilité d'avoir des exploitations sur les deux « secteurs agricoles » du territoire : le Devès, territoire de polyculture élevage, et le reste du territoire, Mézenc Gerbier mais aussi tête de bassin de la Borne, où l'agriculture est orientée vers un système herbager (cf. votre diagnostic). Les utilisations de l'eau et marges de manœuvre sont très certainement différentes.
- Rectifier les masses d'eau associées aux **secteurs d'intervention Mézenc Gerbier et Devès** car elles diffèrent suivant les fiches actions (ex B2 et B3).
- Le **volet agricole** prévu dans le projet de Contrat Territorial Loire et affluents vellaves est décliné en de très nombreuses actions avec de nombreux maîtres d'ouvrages, ce qui nécessitera une articulation permanente pour répondre aux objectifs globaux du Contrat Territorial.
- Le SAGE préconise la mise en place d'un volet participatif pour les **inventaires des zones humides**. Cela est a priori prévu (cf. détail du budget correspondant), mais serait à reprendre dans le descriptif de la fiche action,

- De manière générale, **la multitude de maîtres d'ouvrage est une vraie force, mais aussi une vraie faiblesse. Il faut être vigilant sur l'articulation entre eux**, notamment quand les interventions portent sur des sujets similaires sur le même territoire. Exemple pour la restauration des zones humides : sur ce sujet, il peut être intéressant de prévoir lors des comités de pilotage une restitution harmonisée des actions effectuées par les différents maîtres d'ouvrage (mêmes informations présentées, sous le même format). Les actions conduites auraient certainement ainsi une meilleure visibilité, ce qui n'est pas le cas actuellement, les communes et les acteurs du territoire étant perdus.

Les éléments d'analyse des documents transmis par l'EPAGE Loire Lignon sont détaillés ci-dessous :

Remarques générales

La cellule d'animation et le Président de la CLE du SAGE Loire amont ont été associés à l'évaluation des précédents contrats (Borne et haut bassin de la Loire) et à l'élaboration du projet de Contrat territorial Loire Montagnes ;

La mise en place d'une programmation contractuelle telle que proposée par l'EPAGE et les différents maîtres d'ouvrage associés sur le bassin Loire Montagnes répond aux attentes du SAGE formulées via sa disposition F.1.1. « Favoriser l'émergence de porteurs de projets, la mise en place d'un contrat territorial ».

Compatibilité de la stratégie avec les orientations du SAGE

La stratégie proposée pour le Contrat territorial Loire Montagnes :

- Est compatible avec les enjeux et les objectifs du SAGE Loire amont,
- Intègre les enjeux liés au changement climatique, et les décline dans de nombreuses actions de la première programmation,
- détaille les liens avec les actions conduites dans le cadre du SAGE (ex : HMUC, étude Devès, étude sur l'aménagement hydroélectrique de Montpezat,...). A noter à ce sujet que plusieurs actions du CT viendront alimenter l'étude HMUC menée par la CLE du SAGE Loire amont : une action du contrat vise la caractérisation des consommations d'eau des exploitations agricoles (Chambre agriculture Haute-Loire) et la gestion de l'eau sur les exploitations (Haute-Loire biologique), avec la détermination des besoins en eau des exploitations, via des diagnostics individuels pour 20 exploitations.

Programme d'actions 2023-2028

Le programme d'actions proposé **reprend des actions classiquement mises en place dans le cadre des outils contrats territoriaux, avec une attention particulière à la prise en compte des enjeux liés au changement climatique**. Exemples avec les conseils agronomiques (fiches A2) et l'accompagnement collectif ; avec la plantation de ripisylve sur les têtes de bassin versant, la prise en compte des enjeux du bocage au sein des exploitations agricoles.

Le programme proposé repose sur une **importante mutualisation et articulation entre les actions du Contrat territorial et celles du SAGE Loire amont et des autres démarches en place ou à venir sur le territoire** (PAEC, actions de sensibilisation portée par SOS Loire Vivantes autour de Montpezat (webinaire, marche découverte), programme du Département de Haute-Loire sur les zones humides du Devès) et veille à ce qu'il n'y ait pas de doublons (ex avec HLI ou le SATESE Drome Ardèche qui accompagnent déjà les collectivités sur les pollutions ponctuelles).

Le Président de la CLE du
SAGE Loire amont

Philippe CATHONNET



Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 2 mars 2023

Délibération n° 23-02

Validation de la feuille de route
présentée en Commission inter SAGE Ardèche - Loire amont
pour préparer le renouvellement de la concession de Montpezat

Les membres du Bureau qui a reçu une délégation de la CLE pour se prononcer sur les projets qui lui sont soumis, valident à l'unanimité moins une abstention la feuille de route pour le lancement d'une étude pour la construction d'une ambition commune des bassins Loire et Ardèche pour le renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, telle que détaillée en pièce jointe.

**Le Président de la CLE
du SAGE Loire amont**


Philippe CATHONNET



Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 2 mars 2023
Délibération n° 23-03

Ajustement du cadre proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès pour l'alimentation en eau du bétail par forage dans l'attente d'un schéma de gestion des nappes du Devès

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau approuve à l'unanimité moins deux abstentions l'ajustement du cadre proposé jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès pour l'alimentation en eau du bétail par forage dans l'attente d'un schéma de gestion des nappes. Il est détaillé page suivante.

Le Président de la CLE
du SAGE Loire amont



Philippe CATHONNET

Cadre proposé
jusqu'à la mise en place du plan de gestion de la NAEP du Devès - FRGG100 « Monts du Devès »
pour l'alimentation en eau du bétail par forage

Au regard :

- De l'enjeu sanitaire d'assurer l'abreuvement en eau du bétail et des difficultés rencontrées pour cet usage durant l'été 2022,
- Des tensions constatées sur les réseaux AEP de certaines communes du Devès,

En complément des préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Loire amont propose de permettre les prélèvements nouveaux pour l'abreuvement du bétail sur la NAEP du Devès par forage, **soumis à déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement**, à condition :

- Qu'ils soient **en remplacement d'une consommation existante sur le réseau d'alimentation en eau potable existant**, avec estimation du volume concerné (par exemple en se basant sur les consommations historiques sur le réseau AEP), **dans la limite d'un prélèvement annuel maximum de 1500 m³** par exploitation¹.
- De mettre en place un **compteur volumétrique** avec tenue d'un cahier relevant au moins annuellement l'index de consommation
- De transmettre les **données** des volumes annuels prélevés aux collectivités territoriales ou groupements compétents en matière d'AEP et DDT,
- De fournir l'**avis favorable de la collectivité territoriale ou du groupement compétent en matière d'AEP** afin de vérifier que le forage est bien de nature à soulager le réseau d'eau potable, et que la réduction de prélèvement à terme sur le réseau n'est pas de nature à rompre l'équilibre financier de la gestion de l'eau de la collectivité,
- De fournir l'**avis favorable d'un hydrogéologue intégrant notamment et prenant en compte les spécificités du territoire concerné (par exemple éviter un forage à côté d'un captage d'eau existant...)**,
- **De respecter les règles de l'art** pour la réalisation et l'entretien des forages afin d'éviter toute contamination de la nappe (cf. Charte de qualité des puits et forages d'eau et guide méthodologique réalisé par l'EP Loire dans le cadre des SAGE Haut-Allier et Loire amont présentant les préconisations techniques et réglementaires à suivre pour accompagner la création, le fonctionnement et l'abandon d'un forage),
- **De transmettre le rapport de forage** comprenant la localisation du forage, sa profondeur, les coupes techniques et géologiques et essais de pompages au BRGM pour une valorisation via la Banque de Données du Sous-sol (BSS).

Il est rappelé que l'eau issue des forages n'est pas potable et ne doit pas être utilisée pour des activités soumises aux normes de potabilité (ex : nettoyage des salles de traite, ...).

Ces préconisations seront révisables en fonction de l'avancement local de nos connaissances sur les nappes d'eau du Devès, étant précisé que l'usage du forage ne pourra pas être remis en cause par la suite.

¹ Calcul effectué pour un troupeau moyen de 100 UGB, avec une consommation moyenne de 100 l par jour et par UGB sur 5 mois (mi-mai à mi-octobre).

Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 2 mars 2023

Délibération n° 23-04

Avis sur le bilan d'activités de la CLE pour l'année 2022

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau valide le bilan d'activités de la CLE du SAGE Loire amont pour l'année 2022.

**Le Président de la CLE
du SAGE Loire amont**


Philippe CATHONNET